

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Procès-verbal du 04 juin 2018

Étaient présents : M. COLARD J.P., Mme GRU C., Mme CAYROL E., M. RINGARD Ch., M. BOUTELETUX R., M. SAROT M., M. POTEL L., Mme CORNUEL V., M. PREUDHOMME M., M. DELAPORTE Ph.

Étaient absents : M. FOURNIER G., M. PICARD Ch., Mme JUMEL S., Mme CAPEL M.-M., M. JUMEL D.  
Pouvoirs : Monsieur PICARD C. à Monsieur DELAPORTE P.

Madame CAPEL M.M à Madame CAYROL E.

Monsieur JUMEL D. à Monsieur COLARD J.P.

Secrétaire de séance : Mme BLONDEAU L.

Dernier PV approuvé :

Aucune observation n'est soulevée par le conseil municipal concernant le dernier procès-verbal.

**1<sup>o</sup> 13 / 2018 Adhésion au service missions temporaires du CDG80.**

Vu l'article de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale;

Monsieur le Maire de la commune d'Estres-Mons informe du recrutement en mission d'un agent contractuel au sein du Centre de Gestion de la Somme, afin de pallier à l'absence de la secrétaire de mairie pour des raisons médicales du 03 au 24 avril 2018, puis en renfort et durant ses congés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'adhérer au service « mise à disposition de personnel » du CDG 80, à compter du 03 avril 2018;
- de donner mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- d'inscrire au budget les sommes dues au CDG en application desdites conventions ou avenants.

Membres présents : 10 Membres votants : 13 Absents : 5 Pouvoirs : 3
Absentions : 0 Pour : 13 Contre : 0

**2<sup>o</sup> 14 / 2018 Location de la salle polyvalente aux associations du village.**

Monsieur le Maire propose de reverser aux associations du village qui loueraient la salle polyvalente, sous forme de subvention, une location par an de la salle, d'un montant correspondant au tarif en vigueur lors de la 1<sup>ère</sup> location annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

de reverser aux associations du village qui loueraient la salle polyvalente, une location par an de la salle, sous forme de subvention, comme défini ci-dessus.

Membres présents : 10 Membres votants : 13 Absents : 5 Pouvoirs : 3
Absentions : 0 Pour : 13 Contre : 0

**3<sup>o</sup> 15 / 2018 Recrutement d'un agent contractuel de remplacement.**

Monsieur le Maire signale que Mademoiselle BROLIN sera en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée d'une année. De ce fait, il propose de recruter un agent contractuel pour la remplacer au secrétariat de mairie durant son absence. Il rappelle que les crédits budgétaires ont été prévus.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service justifient le remplacement d'un fonctionnaire territorial indisponible ;

Sur le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

D'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer un fonctionnaire momentanément indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération de la candidate retenue selon la nature des fonctions concernées, son expérience et son profil, dans la limite de l'enveloppe de crédits prévue au budget.

Membres présents : 10 Membres votants : 13 Absents : 5 Pouvoirs : 3
Absentions : 0 Pour : 13 Contre : 0

**3. Questions diverses.**

- **Ancienne mairie annexe d'ESTRES :** Concernant les odeurs liées à la mairie de Mons, il est suggéré de demander un devis pour un contrat de dératization.

Monsieur RINGARD Christophe se propose de se charger de l'obtention du devis.

- **Salle polyvalente :** le recrutement d'un agent chargé de s'occuper de la salle polyvalente étant en suspens pour le moment, l'idée de faire entretenir la salle polyvalente par un sous-traitant est soulevée par madame GRU Corinne.

- **Entretien espaces verts :** Le problème soulevé par l'agent chargé de l'entretien des espaces verts BOUFLERS Guillaume sur le temps passé à tondre avec le bac et à le vider, pourrait être diminué et simplifié, et de surcroît plus économique en adaptant une lame mulching. L'idée de remonter la hauteur de coupe provisoirement est apportée.

Pour l'approvisionnement du gazoil blanc, le côté pratique d'une cuve de stockage de 500litres est retenu, une commande sera effectuée dans les jours à venir.

Madame CAYROL souligne que le passage d'une débroussailluse dans le chemin face à l'ancienne pompe est nécessaire.

- **AFR :** L'AFR demande une subvention étant donné qu'elle entretient ses chemins et ceux de la commune. Madame GRU Corinne souligne qu'il serait plus judicieux de leur demander un projet à financer plutôt que de leur verser une subvention.

L'utilisation des 900 euros de la subvention est posée, Monsieur SAROT Michel approuve le droit de regard sur son utilisation, il fournira au conseil municipal les données ultérieurement.